



VILLE DE PLOEMEUR
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique
13 novembre 2018

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A AMZER NEVEZ - PROJET YANN-FAÑCH KEMENER

Etaient présents :

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Antoine GOYER, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Katherine GIANNI, Bernard CLERGEON, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Martine LIEDOT, Anne-Valérie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Dominique QUINTIN, Isabelle LE RIBLAIR, Loïc TONNERRE, Michel ROUALO, Dominique SAURAY, Dominique DAUGES, Daniel LE LORREC, Irène BELLEC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN.

Absents excusés avant donné pouvoir :

David DREGOIRE à Serge LECUYER, Patrick GOUELLO à Patricia QUERO-RUEN, Christelle CAINJO à Pascaline ALNO, Teaki DUPONT à Dominique QUINTIN, Philippe DONIES à Isabelle LE RIBLAIR, Sylvain BRITEL à Daniel LE LORREC, Nolwenn DELALEE à Yolande ALLANIC, Thierry LE FLOCH à Michel LE MESTRALLAN.

Secrétaire de séance : Patricia QUERO-RUEN

**Présents : 25
Pouvoirs : 08**

DIRECTION CULTURE

n°12

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A AMZER NEVEZ - PROJET YANN-FAÏCH KEMENER

Rapporteur : Katherine Gianni

Le centre Amzer Nevez porte avec Yann-Fañch Kemener un projet de création artistique consacré à un hommage à la poésie bretonne.

Dans le cadre de sa recherche de financement le centre a contacté la commune.

Dans cette création, Yann-Fañch Kemener évoquera tour à tour la poésie en langue bretonnes et françaises ainsi que celle de contributions anonymes ayant composé des gwerzioù.

Pour cet hommage il sera entouré de musiciens, compagnons de route depuis de longues années.

Le budget prévisionnel de cette création est évalué à 20 600 €.

Des demandes de participation ont été déposées par le centre Amzer Nevez auprès des collectivités suivantes :

- Conseil régional pour 8 000 €.
- Conseil départemental pour 3 000 €.

La participation souhaitée de la commune de Ploemeur est de 1 500 €.

Ces crédits seront affectés au titre des subventions projets sur le budget 2018.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les avis des commissions « Éducation, Culture, RI » du 31 octobre 2018 et de la commission « Finances et ressources humaines » du 5 novembre 2018 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le maire à procéder au versement d'une subvention de 1 500 € à Amzer Nevez dans le cadre du projet « hommage à la poésie bretonne » par Yann-Fañch Kemener.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme



Ronan LOAS,
Maire